

Règlement Intérieur de la société AIR PARKING BVA

Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les règles de conduite et de sécurité à respecter par les clients utilisant les services de la société AIR PARKING BVA.

Article 2 : Accès au Parking

1. L'accès au parking est réservé aux clients ayant réservé une place à l'avance.
2. Les clients doivent présenter leur confirmation de réservation à l'entrée.
3. Il est interdit de stationner sur les voies de circulation ou aux emplacements réservés.

Article 3 : Stationnement

1. Les véhicules doivent être garés aux emplacements désignés.
2. Le client est responsable de la sécurité de son véhicule et de ses effets personnels pendant la durée du stationnement.
3. Air Parking décline toute responsabilité en cas de vol, de dégradation ou d'accident survenant dans le parking.

Article 4 : Comportement des Clients

1. Les clients doivent faire preuve de courtoisie envers le personnel et les autres usagers.
2. Les comportements inappropriés (violence, incivilités, nuisances sonores) peuvent entraîner l'exclusion immédiate du parking.
3. Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux et des zones de stationnement.

Article 5 : Sécurité

1. Les clients doivent respecter les consignes de sécurité affichées dans le parking.
2. En cas d'incident ou d'urgence, les clients doivent immédiatement alerter le personnel de la société AIR PARKING BVA.
3. Il est recommandé de verrouiller son véhicule et de ne pas laisser d'objets de valeur à la vue.

Article 6 : Tarification

1. Les tarifs sont indiqués clairement lors de la réservation. Les clients doivent s'acquitter de la totalité des frais à la fin de leur stationnement.
2. Aucune remise ne sera accordée après la réservation, sauf en cas d'erreur de facturation validée par le personnel.

Article 7 : Modifications et Annulations

1. Les clients peuvent modifier ou annuler leur réservation selon les conditions stipulées lors de la réservation.
2. Tout changement doit être effectué par le biais des canaux de communication officiels de la société AIR PARKING BVA.

Article 8 : Acceptation du Règlement

1. En utilisant les services de la société AIR PARKING BVA, les clients acceptent de se conformer à ce règlement intérieur.
2. Air Parking se réserve le droit de modifier ce règlement, avec notification préalable aux clients.